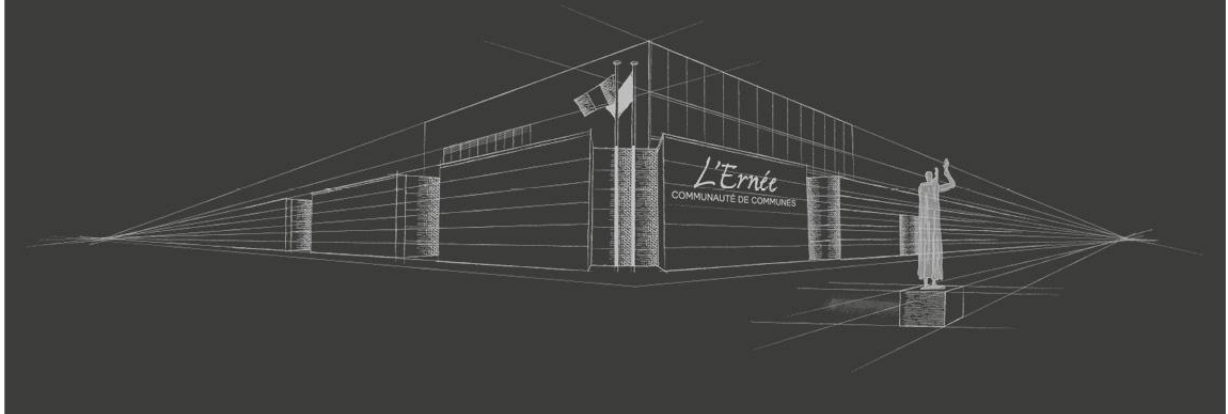




# BUDGET PRIMITIF 2024



[www.lernee.fr](http://www.lernee.fr)

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Présentation et vote du budget principal</b>	<b>4</b>
Section de fonctionnement	4
Section d'investissement	12
<b>Présentation et vote du budget annexe « Gestion et traitement des déchets »</b>	<b>15</b>
Section d'exploitation	16
Section d'investissement	17
<b>Présentation et vote du budget annexe « Réseau de chaleur »</b>	<b>18</b>
Section d'exploitation	18
Section d'investissement	18
<b>Présentation et vote du budget annexe « Eau potable »</b>	<b>19</b>
Section d'exploitation	19
Section d'investissement	21
<b>Présentation et vote du budget annexe « Assainissement en régie »</b>	<b>22</b>
Section d'exploitation	22
Section d'investissement	23
<b>Présentation et vote du budget annexe « SPANC »</b>	<b>24</b>
Section d'exploitation	24
<b>Tableau des effectifs</b>	<b>25</b>

## Introduction

La présentation des Budgets 2024 de la Communauté de communes s'organise en plusieurs temps.

Le Conseil communautaire du 19 décembre examine les budgets suivants :

- Le budget principal de la CCE ;
- Le budget annexe « Gestion et traitement des déchets » ;
- Le budget annexe "Réseau de chaleur"
- Le Budget annexe « Eau potable »
- Le Budget annexe « Assainissement collectif en régie »
- Le Budget annexe « Assainissement non collectif »

La séance du Conseil communautaire du 6 février 2024 permettra l'examen des budgets annexes des zones d'activités et la séance du 19 mars 2024 sera l'occasion d'affecter les résultats 2023 dans le cadre d'un budget supplémentaire.

### *Contexte de la préparation budgétaire*

Le budget principal de la Communauté de communes de l'Ernée est présenté dans la nomenclature budgétaire M57. Les budgets SPIC continuent à être gérés par l'instruction comptable et budgétaire M4.

Pour rappel, les principales évolutions aux règles budgétaires et comptables apportées dans le cadre de la M57 sont les suivantes :

- La suppression des éléments exceptionnels : les chapitres charges et produits exceptionnels, enregistrés aux subdivisions des comptes 67 et 77 ont été supprimés
- Les comptes de dépenses imprévues ne sont plus autorisés en dehors de la gestion en AP/CP
- La comptabilisation des amortissements des immobilisations à compter de leur date de mise en service c'est-à-dire au prorata temporis.

Le vote des budgets en décembre permet de donner une plus grande lisibilité dans le vote des crédits sans la reprise des résultats cumulés en fin de gestion de l'exercice n-1.

L'ensemble des budgets sont présentés conformément aux ambitions politiques vues à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire et du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Concernant le budget principal, certains éléments ne sont pas intégrés au budget primitif 2024 ; il s'agit des dépenses/recettes de fonctionnement suivantes :

- Des subventions de fonctionnement octroyées aux associations, lesquelles feront l'objet d'un vote en mars 2024.
- Les dépenses/recettes relatives au démarrage d'actions au titre du Projet Culturel de Territoire
- Les dépenses/recettes relatives au démarrage du suivi-animation d'une l'OPAH en deuxième partie de l'année

Les crédits nécessaires seront inscrits lors de la reprise des résultats 2023 dans le cadre d'un budget supplémentaire 2024.

Par ailleurs, les provisions constituées en 2023 pour le financement du contournement sud d'Ernée et du projet culturel sur la commune d'Ernée seront également réinscrites lors de la reprise des résultats 2023.

L'objectif est de maintenir une bonne capacité d'investissement afin de mener à bien les objectifs du projet de territoire.

## Présentation et vote du Budget Principal

### PARTIE 1 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

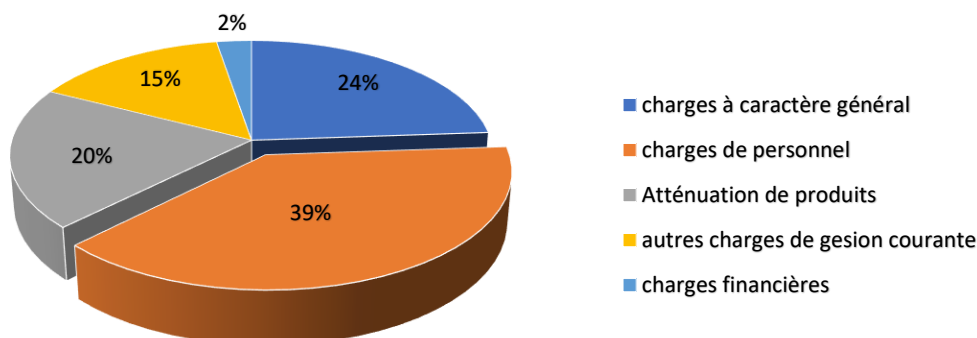
Section équilibrée en dépenses et recettes à 10 308 631.91 €

Le tableau ci-dessous récapitule les crédits inscrits en 2024, comparé au vote du budget 2023.

CHAPITRE BUDGETAIRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS EN 2023			BP 2024	Variation BP 2024/2023
		BP	DM	total		
011	charges à caractère général	2 056 482,00	428 282,90	2 484 764,90	1 909 424,00	-7,15%
012	charges de personnel	2 894 660,00	0,00	2 894 660,00	3 094 550,00	6,91%
014	Atténuation de produits	1 666 310,00	69 553,00	1 735 863,00	1 588 884,00	-4,65%
65	autres charges de gestion courante	1 051 694,98	322 460,66	1 374 155,64	1 185 513,00	12,72%
66	charges financières (compris ICNE)	169 324,52	47 159,00	216 483,52	204 800,00	20,95%
67	charges spécifiques	2 000,00	5 000,00	7 000,00	1 000,00	-50,00%
68	Dotations aux provisions		95 525,89	95 525,89		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>7 840 471,50</b>	<b>967 981,45</b>	<b>8 808 452,95</b>	<b>7 984 171,00</b>	<b>1,83%</b>
023	virement à la section d'investissement		1 125 518,25	1 125 518,25	0,00	
042	dotations aux amortissements	2 067 220,00	400 000,00	2 467 220,00	2 324 461,00	12,44%
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>2 067 220,00</b>	<b>1 525 518,25</b>	<b>3 592 738,25</b>	<b>2 324 461,00</b>	<b>12,44%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>9 907 691,50</b>	<b>2 493 499,70</b>	<b>12 401 191,20</b>	<b>10 308 632,00</b>	<b>4,05%</b>
013	Atténuation de charges	18 000,00	16 712,00	34 712,00	30 000,00	66,67%
70	produits des services	875 198,00	0,00	875 198,00	859 728,00	-1,77%
73	Impôts et taxes	3 084 632,00	377 171,00	3 461 803,00	3 578 497,00	16,01%
731	Fiscalité locale	2 144 499,00	-307 982,00	1 836 517,00	1 975 388,00	-7,89%
74	dotations et participations	2 005 350,50	78 720,00	2 084 070,50	2 022 002,00	0,83%
75	autres produits de gestion courante	1 325 040,00	-17 988,05	1 307 051,95	1 327 893,00	0,22%
78	reprise sur provisions		10 265,88	10 265,88		
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>9 452 719,50</b>	<b>156 898,83</b>	<b>9 609 618,33</b>	<b>9 793 508,00</b>	<b>3,61%</b>
042	Reprise sur subventions	454 972,00	182 036,00	637 008,00	515 124,00	13,22%
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>454 972,00</b>	<b>182 036,00</b>	<b>637 008,00</b>	<b>515 124,00</b>	<b>13,22%</b>
002	Excédent de fonctionnement		2 154 564,87	2 154 564,87		
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>9 907 691,50</b>	<b>2 493 499,70</b>	<b>12 401 191,20</b>	<b>10 308 632,00</b>	<b>4,05%</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Répartition des dépenses réelles par chapitre



Dans un souci de cohérence, les variations sur les chapitres sont comparées de BP à BP 2023/2024

**Chapitre 011 - Charges à caractère général : 1 909 424 € (- 147 058 € / diminution de 7.15%)**

Les diminutions les plus importantes se situent sur les postes suivants :

- Réduction de l'enveloppe consacrée aux études de l'ordre de 130 000 € ; Pour rappel, l'année 2023 a été riche sur le plan des études avec le Schéma directeur des énergies renouvelables, le Projet culturel de territoire, une pré-étude OPAH, 50% du Pacte financier et fiscal et 50% du projet d'Administration.
- Une diminution du poste énergie (électricité et gaz) budgétisé pour 247 000 € contre 342 500 € en 2023 qui se justifie d'une part par la baisse du coût de l'électricité annoncée dans le cadre du groupement d'achat avec Territoire d'Énergie Mayenne, et d'autre part par la production d'électricité photovoltaïque (ombrières et atelier technique Eau) en autoconsommation collective.

En revanche certains postes sont en augmentation, il s'agit :

- Des dépenses d'eau et assainissement ;
- Des cotisations d'assurances consécutives à la montée en puissance des compétences et des biens à assurer ;
- Des transports collectifs (périscolaires) et déplacements des agents ;
- Des frais de télécommunications qui couvrent à la fois les besoins de la CCE et des communes adhérentes au service commun « Systèmes d'information » ;
- Les frais de nettoyage des locaux portant à la fois sur le ménage du siège de la CCE, la MSP d'Ernée et plus récemment celles d'Andouillé et de la Baconnière ; une enveloppe complémentaire a également été budgétée pour le nettoyage des locaux ex-Plastima avant la mise en œuvre des travaux de restructuration.

**Chapitre 012 - Charges de Personnel : 3 094 550 € (+ 199 890 € / augmentation de 6.91%)****La prévision budgétaire tient compte :**

- De divers éléments conjoncturels et règlementaires :
  - Le déroulement des carrières (avancement d'échelons) ;
  - L'augmentation du point d'indice de +1.5% depuis le 01/07/2023 ;
  - La revalorisation indiciaire (catégorie C et certains échelons de la catégorie B) au 01/07/2023 ;
  - Une augmentation de la cotisation patronale de la CNRACL de 1 point au 01/01/2024.

De plus, une hausse du taux du contrat d'assurance statutaire (actuellement de 4.33%) est annoncée pour 2024.

- De l'évolution des effectifs permettant la mise en œuvre des différentes politiques engagées et la mise en place des services mutualisés avec les communes.

D'ores et déjà, les postes suivants sont budgétisés :

- Un poste de technicien bâtiment ;
- Un chargé de mission Habitat.

Le projet d'administration, en cours d'élaboration, permettra de définir des orientations et nouvelles organisations susceptibles de faire évoluer le tableau des effectifs au cours de l'année 2024.

**Néanmoins, les charges de personnel sont atténuées par :**

→ divers recouvrements au chapitre 70 :

- Recouvrement d'heures effectuées par les services supports (RH – Comptabilité – Ménage) auprès des budgets annexes, du CIAS et du Syndicat de bassin ;
- Recouvrement des charges de personnel liés au fonctionnement des services communs au travers des attributions de compensation.

→ des participations de l'Etat et du Département en soutien à la création de certains emplois tels que les postes PVD-ORT, Technicien Bocage, Conseiller en énergie partagé.

→ les indemnités journalières de la CPAM et de l'assurance statutaire liées aux différents arrêts de travail

**Chapitre 014 - Atténuations de produits : 1 588 884 € (- 77 426 € /diminution de 4.65%)**

Ce chapitre prend en considération pour l'essentiel les attributions de compensation ainsi que la dotation de solidarité communautaire versées aux communes.

- L'attribution de compensation prévisionnelle est portée provisoirement à 1 553 221 €

Instaurée au 01/01/2007 suite à la mise en place de la TPU, celle-ci a évolué au fil de l'eau au gré des transferts de compétences mais également par l'adhésion libre des communes à divers services communs développés par la Communauté de communes (ADS – Ingénierie-voirie – Systèmes d'information – Ressources Humaines et Conseil en Energie Partagé)

Concernant les services communs, le coût des services est calculé chaque année afin d'être répercuté sur les attributions de compensation des communes en année n+1

- La dotation de solidarité communautaire s'élève à 32 500 €

Stabilisée à 32 500 € depuis 2013, la DSC est répartie sur la base des critères population DGF, potentiel financier, effort fiscal et d'une enveloppe prioritaire à hauteur de 650€/Commune. Ce dispositif de solidarité sera amené à évoluer dans le cadre du pacte financier et fiscal en cours d'étude.

## Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 1 185 513 € € (+ 133 818 € /augmentation de 12.72%)

Ce chapitre retrace pour l'essentiel :

- Les indemnités et cotisations sociales des élus
- Le financement du SDIS (service départemental d'Incendie et de Secours) pour 489 786 €, laquelle contribution a augmenté de 5,67% par rapport à 2023 ; pour rappel, la contribution au SDIS avait été transférée des communes vers la Communauté de communes au 01/01/2014 sur la base des contributions des communes en 2013, soit 378 870 € (+ 110 916 € à la charge de la Communauté de communes au 01/01/2024) ;
- Une subvention d'équilibre au CIAS de l'Ernée inscrite provisoirement sur la base de celle de 2023 soit 185 000 €, à laquelle s'ajoutera le reversement de la subvention de l'Etat de 80 000€ perçue pour le fonctionnement des deux France Service. Le montant de la subvention sera réajusté lors du vote du budget primitif du CIAS.
- Le reversement de la taxe GEMAPI perçue en impositions directes (article 7346) dans le cadre d'une gestion déléguée à titre principal au Syndicat de Bassin de l'Ernée.
- Le droit d'utilisation informatique en nuage (article 65811) budgété à hauteur de 142 937 € contre 85 062 € en 2023 est en constante augmentation pour les raisons suivantes :
  - o Montée en puissance du service commun ;
  - o Un basculement de l'investissement vers le fonctionnement concernant l'acquisition de logiciels métiers en ligne.

En contre partie, les dépenses sur cet article sont éligibles au FCTVA à hauteur de 5.60% du montant de la dépense TTC.

Il est toutefois précisé que ce chapitre sera abondé lors de la reprise des résultats 2023 afin de permettre de voter des subventions de fonctionnement aux associations contribuant au dynamisme culturel et sportif sur le territoire de l'Ernée et éventuellement pour d'autres événements et actions.

Par ailleurs, les comptes 6541 et 6542 : admission en non-valeur et créances éteintes seront alimentés si besoin par décisions modificatives au cours de l'année 2024. Un crédit à hauteur de 1000 € a toutefois été porté sur le BP 2024. Il est rappelé que les provisions constituées en cumul au 31/12/2023 à hauteur de 119 899.12 € permettront de neutraliser, le moment venu, les dépenses d'effacement de dette ou d'admission en non-valeur, par des reprises sur provisions.

## Chapitre 66 - Charges financières : 204 800 € (+ 35 475 € /augmentation de 20.95%)

L'augmentation est pour l'essentiel liée à la réalisation d'un prêt de 1 500 000 € en 2023 contracté au taux fixe de 3.5%

Ce chapitre intègre également les hausses d'intérêts des prêts à taux variable en échéance annuelle. La prévision 2024 n'intègre pas à ce stade des remboursements liés à la réalisation de nouveaux prêts au cours de l'exercice 2024.

## Chapitre 023 - Virement à la Section d'Investissement : 0 €

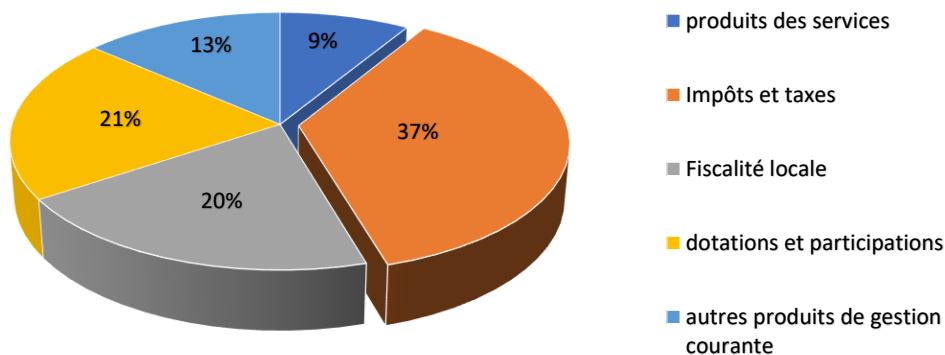
Pas de virement pour l'instant vers la section d'investissement.

## Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 324 461 €

Il s'agit des amortissements comptables des acquisitions, travaux et études réalisées en investissement. Malgré un montant provisoire qui ne tient pas compte des travaux qui seront intégrés au 31/12/2023 et des nouveaux investissements qui seront comptabilisés au prorata temporis au cours de l'année 2024, ce chapitre affiche une augmentation constante, ce qui montre un dynamisme de la collectivité sur sa politique d'investissement. Un réajustement sera effectué à la reprise des résultats 2023 lors du vote du budget supplémentaire 2024.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### Répartition des recettes réelles de fonctionnement



#### Chapitre 70- Produit des services : 859 728 € (- 15 470 € / diminution de 1.77%)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes issues des services communautaires, dont :

- AquaFitness, Ecole de musique, billetterie saison culturelle, chasse étang neuf : + 14 800 € ;
- Les remboursements de charges de personnel en provenance des budgets annexes ;
- Remboursement de frais par le budget CIAS et les budgets annexes ;
- Remboursement de frais par les communes (poste PVD-ORT commune Ernée, prestations Musical'écoles) ;
- Remboursement de frais par les privés ou collectivités extérieures au territoire (taxes foncières ateliers relais, frais de fonctionnement MSP, pépinière, animations PCAET ...).

La prévision budgétaire en baisse sur ce chapitre provient des remboursements de frais. (Budgets annexes et privés), laquelle a été ajustée pour tenir compte des derniers recouvrements effectués.

#### Chapitre 73 et 731 : Impôts, taxes et fiscalité locale : 5 553 885 €

Ces 2 chapitres regroupent les produits fiscaux attendus pour 2024, dont la hausse globale est évaluée à + 324 754 € soit une augmentation de 6.21%.



Les contributions ont été budgétées sur la base des notifications de prévisions des produits perçus en 2023 et des tendances données dans le cadre du projet de loi de finances 2024.

Les prévisions 2024 ont été faites sur la base d'une reconduction des taux de 2023 :

- Taxe foncière bâti : 1,08 % ;
- Taxe foncière non bâti : 3,65% ;
- Cotisation Foncière des entreprises : 25,69% ;
- Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 11.83%.

Des augmentations sont attendues :

- Sur les taxes foncières dont les bases seront revalorisées à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) mesuré à 4% de novembre 2022 à novembre 2023 selon les données prévisionnelles INSEE. (Contre 7.10% en 2023)
- Sur la fraction de TVA nationale en remplacement de la TH et de la CVAE, basée sur la croissance escomptée en 2024 ; de façon prudentielle, le taux de progression prévisionnel retenu correspond à celui de 2023 soit 3.68%.
- Les IFER et la TASCOM dont les évolutions moyennes constatées sur la période 2021-2023 ont été respectivement de 12.5% et 12.91% ; pour autant, les évolutions portées sur le budget 2024 sont par prudence très inférieures.

IMPOTS ET TAXES	CA 2022	CA 2023 anticipé Produits fiscaux perçus (*)	BP 2024	Variation CA 2023/BP 2024	
				En €	En %
Taxes foncières - TH résidences secondaires et CFE	1 372 632 €	1 463 668 €	1 522 214 €	58 546 €	4,00%
CVAE	713 506 €				
TASCOM	150 040 €	167 348 €	170 000 €	2 652 €	1,58%
IFER	140 807 €	170 152 €	178 660 €	8 508 €	5,00%
Autres impôts locaux (RS sur années antérieures)	28 983 €	19 932 €	10 000 €		
Attribution de compensation (revt AC)	116 877 €	127 475 €	127 475 €		
FNGIR	135 247 €	135 247 €	135 247 €		
FPIC	217 043 €	206 444 €	206 444 €		
Taxes GEMAPI	85 419 €	94 514 €	94 514 €		
Fraction de TVA - compensation TH	2 142 925 €	2 201 427 €	2 282 439 €	81 012 €	3,68%
Fraction de TVA - compensation CVAE		793 685 €	822 893 €	29 208 €	3,68%
<b>TOTAL</b>	<b>5 103 479 €</b>	<b>5 379 892 €</b>	<b>5 549 886 €</b>	<b>179 926 €</b>	<b>3,16%</b>

(\*) sous réserve de quelques ajustements à la marge

**Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations : 2 022 002 € (+16 651 € /augmentation de 0,83%)**

**1 - La dotation globale de fonctionnement : 947 956 €**

Au rythme de l'évolution des 2 précédentes années et du PLF 2024 :

- La dotation d'intercommunalité est estimée à hauteur de 300 520 € (+27 320€)
- La dotation de compensation à hauteur de 647 436 € (- 3 784 €) liée à l'écèlement dans le cadre de la hausse des dotations de péréquation.

**2 - les compensations fiscales de l'Etat : 648 733 €**

En l'attente de la notification des bases 2024, les compensations sont proposées à l'identique de celles perçues en 2023

Dotation de compensation de la TP	65 708
Attribution du Fonds départemental de TP	7 107
Etat compensation/CET (CFE - CVAE)	554 148
Etat - compensation au titre des exo TF	16 284
Etat - compensation autres (GEMAPI)	5 486
<b>TOTAL</b>	<b>648 733</b>

### 3 – Les autres participations : 425 313 €

A noter une diminution globale de 56 997 € sur les subventions en provenance de divers financeurs

Les recettes attendues par les partenaires en accompagnement des différentes compétences développées sont les suivantes :

- Subventions Etat : 170 758 €
  - o Fonds FNADT et inter-opérateurs pour le fonctionnement de 2 Maisons France Services (MFS) à hauteur de 80 000 €, laquelle somme est reversée au CIAS, en sus de la subvention votée, puisque ce dernier assure la compétence depuis le 01/01/2021 ;
  - o Soutien financier de l'ANAH à la création du poste PVD-ORT pour 33 258 € ;
  - o Soutien financier de l'ADEME à hauteur de 22 500 € à la création du poste Conseiller en énergie partagé ;
  - o Soutien financier attendu de la DRAC à hauteur de 35 000 € dans le cadre d'actions menées au titre de la saison culturelle.
- Subventions Département : 192 450 €
  - o 143 000 € dans le cadre de la convention intercommunale d'appui aux projets culturels de territoire (saison 3'E, réseau lecture et Ecole de musique) ;
  - o 37 250 € sur les projets « plan de gestion », restauration des milieux ouverts, livre E. MEDARD sur le site de l'étang neuf de Juvigné ;
  - o 10 500 € pour le financement du poste de conseiller Bocage ;
  - o 1 700 € pour une participation aux transports des élèves de 6<sup>ème</sup> du collège des 7 fontaines à Andouillé vers la piscine.
- Subventions Région : 11 070 €  
Il s'agit de l'accompagnement financier au plan de gestion et restauration des milieux ouverts sur le site de l'étang neuf de Juvigné
- Subventions autres partenaires : 41 835 €
  - o Subvention de la CAF pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage pour 16 335 € ;
  - o Participation des collèges pour la mise à disposition de la piscine pour 10 500 € ;
  - o Partenariats divers au titre de la saison culturelle pour 15 000 €.

### Chapitre 75- Autres produits de gestion courante : 1 327 893 € (+2 853€)

Ce chapitre comprend :

#### ➤ Les revenus des immeubles

Malgré des locations supplémentaires attendues du côté des Maisons de Santé et des ateliers, les revenus des loyers sont en baisse. Cette baisse porte sur les ateliers économiques avec la perte de

loyers suite à la LJ Plastima Composites. Par ailleurs, la vente occasionne mécaniquement une baisse de loyers.

	Rappel BP 2023	BP 2024	%
Logements sociaux	432 700,00	428 008,00	33,78%
Ateliers relais	623 400,00	558 141,00	44,06%
Pépinière d'entreprises	61 000,00	77 804,00	6,14%
Maisons de santé	181 940,00	202 940,00	16,02%
<b>TOTAL</b>	<b>1 299 040,00</b>	<b>1 266 893,00</b>	

- Le reversement de l'excédent de gestion 2023 de l'association de l'étang neuf de Juvigné pour 11 000 € (vente cartes pêche + vidange de l'étang)
- Des indemnités de sinistre au titre de la procédure judiciaire en cours sur l'espace Bien Être de l'AquaFitness (Hammam) portées dans l'immédiat à 50 000 € pour couvrir les frais de maîtrise d'œuvre pour reprise des travaux et les pertes d'exploitation liées à la fermeture du Hammam depuis juin 2021

### EPARGNE NETTE DEGAGEE

L'épargne nette dégagée par le budget 2024, avant reprise des résultats 2023, offre une capacité à investir à hauteur de 842 937 €

DETERMINATION DE L'EPARGNE	BP 2023	BP 2024	Evolution
Dépenses de gestion	7 671 146	7 779 371	1,41%
Recettes de gestion	9 452 719	9 793 508	3,61%
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 781 573</b>	<b>2 014 137</b>	<b>13,05%</b>
Charges financières	176 000	211 500	20,17%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>1 605 573</b>	<b>1 802 637</b>	<b>12,27%</b>
Remboursement du capital des emprunts	959 467	959 700	0,02%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>646 106</b>	<b>842 937</b>	<b>30,46%</b>

## PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 7 814 136.91 €

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits ouverts sur le budget 2024 correspondent à de nouveaux besoins et ne prennent pas en considération les restes à réaliser de l'exercice 2023 ; ces crédits sont inscrits conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement tel que présenté lors du Débat d'Orientation budgétaire 2024, avec notamment :

DES OPERATIONS REELLES pour un montant de 7 199 013 € dont :

✓ Des dépenses non ventilées qui s'élèvent à 1 519 813 €.

Elles s'inscrivent dans la poursuite des dispositifs de fonds de concours existants et prennent en compte de nouveaux investissements.

Ces dépenses correspondent pour l'essentiel à :

- Des fonds de concours communautaires pour 624 663 € dont :
    - o 250 000 € pour le contournement sud d'Ernée ;
    - o 100 000 € dans le cadre des « aides à l'immobilier d'entreprise » avec une participation à hauteur de 25 % de la subvention versée par le Conseil départemental de la Mayenne ;
    - o 5 000 € pour le dispositif fonds de concours achat mobilier de Bibliothèques ;
    - o 5 513 € de participation en faveur de Territoire d'Energie Mayenne, coordonnateur au niveau du département de la démarche mutualisée « Plan de Corps de Rue Simplifié » ;
    - o Une première enveloppe de 159 150 € pour les aides au titre de l'OPAH (part CCE + part communale), avec un recouvrement auprès des communes pour un montant de 79 650 € ;
    - o Des participations communautaires à hauteur de 85 000 € dans le cadre d'opérations sous mandats (plantations haies/Action Bocage PCAET – travaux Bassin versant du Gastard au titre de la GEMAPI).
  - Des études RGPD et d'accompagnement en sécurisation des systèmes d'information pour 97 000 € ;
  - Des acquisitions de licences informatique (Microsoft, logiciels métiers Orphée, Berger-Levrault, OPERIS ...) pour 86 075 € ;
  - La réalisation d'un atlas sur la biodiversité pour un montant total de 205 000 € (réalisation sur 2024 et 2025) ;
  - L'acquisition de matériel informatique tous services confondus (renouvellement et nouveaux besoins y compris bibliothèques) auquel s'ajoute l'installation d'une nouvelle infrastructure de serveurs en immersion (serveurs informatiques avec récupération de chaleur), le tout pour un budget total de 391 075 € ;
  - Une enveloppe de 37 000 € pour acquisition de matériel musical, vidéo, matériel pédagogique AquaFitness, supports de communication ...
  - Une participation de 14 000 € à la Société de projets éolien citoyens.
- ✓ Des opérations d'investissements individualisées qui s'élèvent à un montant global de 4 517 500 € dont :
- Des travaux d'aménagement et restructuration de bâtiments économiques sur la commune d'Andouillé ;

- Les travaux d'extension des locaux de la CCE - tranche 5 avenue de la rénovation énergétique tr 1 et 2 et le réaménagement de l'Espace France Service ;
- Des frais d'étude sur le projet pôle culturel sur la commune d'Ernée (recrutement programmiste) ;
- Evolution du SPR sur la commune de Chailland ;
- L'acquisition de réserves foncières à Montenay et à la Baconnière ;
- La mise en place d'actions au titre du plan mobilité (achat véhicules électriques et VAE) ;
- La création d'un réseau photovoltaïque en autoconsommation collective : ombrières avec panneaux photovoltaïques sur le parking au siège de la CCE ;
- L'aménagement extérieur de l'espace de loisirs éphémère à l'ancienne fonderie Louis DERBRE à Ernée.

La continuité des travaux d'extension de la MSP d'Andouillé et de l'espace de loisirs à l'ancienne fonderie Derbré, la fin des études SPR sur Ernée, l'évolution du PLUi se poursuivront en 2024 au titre des restes à réaliser sur des crédits 2023.

✓ **Des opérations financières qui s'élèvent à 966 700 €**

Il s'agit du remboursement du capital de la dette bancaire pour un montant de 959 700 €.

Une enveloppe de 7 000 € est également prévue pour le remboursement des cautions logements.

✓ **Des opérations sous mandat à hauteur de 195 000 €**

- Projet de plantation de haies avec l'objectif de 10 km/an au titre de la valorisation et pérennisation du Bocage pour 120 000 € TTC ;
- Travaux sur le bassin versant du Gastard dans le cadre de la compétence GEMAPI pour 75000€ TTC (hors périmètre du Syndicat de Bassin de l'Ernée).

**OPERATIONS D'ORDRE pour 615 123.91 €**

Ces opérations correspondent essentiellement à des reprises de subventions sur les mêmes cadences que les biens amortis pour lesquels elles ont été perçues.

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Le principe de préparation du budget 2024 est de limiter au maximum le recours à l'emprunt.

Toutefois, en l'absence de la reprise des résultats de l'exercice 2023, des emprunts ont été inscrits afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

Les recettes d'investissement sont composées :

**DES OPERATIONS REELLES pour 5 389 676.23 €**

- Des ventes d'immeubles pour 156 347.05 € correspondant à 2 logements locatifs situés à St Denis de Gastines et St Germain le Guillaume ;
- Du FCTVA pour 623 488 € (taux de 16.404% sur dépenses d'investissement TTC éligibles) ;
- Des financements publics divers que sont l'État et ses partenaires, la Région des Pays de la Loire, le Département de la Mayenne et l'Europe pour un montant global de 2 332 083 € ; il s'agit de financements obtenus ou dont les dossiers sont en cours d'instruction ;

- Une participation des communes dans le cadre de l'OPAH pour abonder les aides attribuées aux particuliers (remboursement de la part avancée par la CCL) pour 79 650 € ;
- L'encaissement de cautions logements pour 7 000 € ;
- Des attributions de compensation d'investissement des communes à hauteur de 104 108 €, lesquelles ont été mises en place lors du transfert des ZAE au 01/01/2018 ;
- Des opérations sous mandat portées en équilibre par rapport aux dépenses pour 195 000 €.

A des fins d'équilibre budgétaire, le recours à l'emprunt a été inscrit à hauteur de 1 892 000 € pour les projets suivants :

- Les travaux d'aménagement et restructuration de bâtiments économique sur la commune d'Andouillé pour 551 000 € ;
- L'extension des locaux du siège de la CCE et la rénovation énergétique : 1 200 000 € ;
- L'acquisition de réserves foncières : 141 000 €.

## DES OPERATIONS D'ORDRE pour 2 424 460.68 €

Ces opérations correspondent aux dotations aux amortissements et aux opérations patrimoniales.

La reprise des résultats 2023 devra permettre :

- De reconstituer les provisions cumulées votées en 2023 pour le contournement sud d'Ernée, le projet culturel sur la commune d'Ernée et la participation au projet éolien citoyen pour un montant global de 939 000 € ;
- De prévoir le versement d'avances remboursables et de subventions de fonctionnement aux budgets annexes "Zones d'activités" permettant la poursuite des travaux d'aménagement et de requalification ;
- De limiter si possible le recours à l'emprunt pour les projets ci-dessus mentionnés.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget principal 2024 de la Communauté de communes de l'Ernée.

## Présentation et vote du Budget Annexe « Gestion et traitement des déchets »

Le Budget annexe « Gestion et traitement des déchets » a été constitué au regard d'une évolution du montant de la redevance. Cette évolution permet de prendre en compte plusieurs faits marquants en 2023 et des évolutions que la collectivité doit anticiper pour l'année 2024 :

Plusieurs faits ont été impactant sur 2023 :

- Chute des prix de reprise des plastiques à partir du mois d'avril 2023, prix plancher appliqué depuis juin 2023 et baisse des prix de l'acier ;
- Baisse des tonnages des papiers, cartons, acier, verre et augmentation des refus de tri ;
- Augmentation des tonnages en déchèterie pour le bois, les déchets verts et les DMS ;
- Dépense complémentaire : traitement des déchets en lien avec le championnat de Motocross ;
- Convention de traitement des déchets avec le Conseil Départemental 53 : augmentation du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles et assimilés et sur le tout-venant. Stabilité des tonnages pour l'année 2023.

Faits à anticiper pour l'année 2024 :

- Nouvel agrément de la filière des emballages ménagers et pour la filière REP ameublement au 1er janvier 2024 ;
- Nouveaux contrats de reprise de matériaux ;
- Gratuité des composteurs accompagné d'une formation aux usagers ;
- La mise en œuvre des nouvelles REP sur les déchèteries :
  - o Article de Sports et de Loisirs-ASL
  - o Jouets
  - o Article de bricolage et de jardinage-ABJ

Celles-ci seront opérationnelles sur l'année 2024 et permettront la valorisation des déchets et ainsi éviter la mise en enfouissement ou en incinération. La configuration des déchèteries ne permettra pas de se faire sur l'ensemble des déchèteries, ces REP nécessitant des bennes supplémentaires.

Pour équilibrer le budget, il a été proposé d'appliquer une évolution de la REOM des usagers du territoire pour atteindre un montant de 1 759 491 € HT.

Ce qui implique pour les usagers particuliers des évolutions tarifaires comme suit :

COUT PAR FOYER (HT)	Proposition 2024
1 personne Campagne	113,23 €
1 personne Partie Agglomérée	118,47 €
2 personnes Campagne	158,52 €
2 personnes Partie Agglomérée	165,86 €
3 personnes Campagne	192,49 €
3 personnes Partie Agglomérée	201,40 €
4 personnes et + Campagne	226,67 €
4 personnes et + Partie Agglomérée	236,94 €

Les tarifs proposés au vote impliquent la prise en compte de la convergence des tarifs entre les parties agglomérées et la campagne.

Les tarifs des usagers professionnels et professionnels gros producteurs font également l'objet d'une évolution tarifaire.



## PARTIE 1 : SECTION d'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 2 277 492.86 €

Le tableau ci-dessous reprend les différentes dépenses du service

Section d'exploitation - Dépenses	CA ESTIMATIF 2023	Budget 2024	
<b>011- Charges à caractère général</b>	<b>1 714 950,09 €</b>	<b>1 911 921,83 €</b>	
604-Achat d'études, prestations de service	630,00 €	- €	
6061-Fournitures non stockables	2 216,86 €	2 200,00 €	Abonnement EDF - Eau
6063-Fournitures d'entretien et petit équipement	3 879,03 €	17 030,00 €	Tri des biodéchets ->Distribution de composteurs + bioseau gratuits / Intervenants- Equipement gardiens
6064-Fournitures administratives	- €	100,00 €	
611-Sous traitance générale	1 014 926,50 €	1 130 311,83 €	Traitement des déchets - Animations scolaires : 55 animations scolaires sur la CCE
Rattrapage 2023		<b>78 000,00 €</b>	Rattrapage dépenses 2023
61528-Entretien et réparations autres biens immobiliers	7 000,00 €	15 000,00 €	Travaux sur bennes
61558-Autres biens mobiliers	30 000,00 €	30 000,00 €	Réparation containers - Tambour OM
6156-Maintenance	4 908,31 €	5 000,00 €	Logiciel
618-Divers	90,00 €	100,00 €	
6227-Frais d'actes contentieux	4 719,80 €	5 000,00 €	
6237-Publications	352,25 €	2 000,00 €	Communication sur 2024 : Mémo tri - Etiquetage containers -
6248-Divers	553 000,00 €	550 930,00 €	Collecte des déchets
6251-Voyage et déplacements	80,39 €	1 000,00 €	
6257-Réceptions	- €	100,00 €	
6261-Frais d'affranchissement	2,08 €	- €	
6262-Frais de télécommunication	3 336,99 €	3 400,00 €	
627-Services bancaires	750,00 €	750,00 €	
6282-frais de gardiennage	83 000,00 €	65 000,00 €	Mise à disposition du personnel - Rattrapage de deux années pour une collectivité
62871-Remboursements de frais à la CL de rattachement	6 000,00 €	6 000,00 €	
6288-Autres	57,88 €	- €	
<b>012-Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>145 000,00 €</b>	<b>160 800,00 €</b>	Evolution salariales des agents
<b>022-Dépenses imprévues</b>			
<b>042-Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>224 206,00 €</b>	<b>187 047,00 €</b>	Pas de gros investissement en 2023 ayant entraîné l'ajout d'amortissement en 2023
<b>65-Autres charges de gestion courante</b>	<b>5 007,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	
<b>66-Charges financières</b>	<b>8 273,00 €</b>	<b>7 724,00 €</b>	
<b>67-Charges exceptionnelles</b>	<b>2 000,00 €</b>		
<b>68-Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</b>	<b>13 567,00 €</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 113 003,09 €</b>	<b>2 277 492,83 €</b>	





Le tableau ci-dessous reprend les différentes recettes du service

Section d'exploitation - Recettes	CA ESTIMATIF 2023	Budget 2024	
002-Résultat d'exécution reporté	114 880,68 €	- €	
042-Opérations d'ordre de transfert entre section	37 440,00 €	37 440,00 €	
013-Atténuations des charges	44 914,00 €	34 461,00 €	Ristourne du Département sur le traitement
70-Ventes de produits fabriqués, prestations de services			
703-Ventes de produits résiduels	23 000,00 €	23 000,00 €	Reprise acier/métaux
706-Prestations de services	1 500 000,00 €	1 759 491,94 €	REOM
707-Ventes de marchandises	89 670,00 €	89 670,00 €	Ventes des matériaux
7084-Mise à disposition de personnel facturée	28 700,00 €	31 500,00 €	
70878-Remboursement de frais par des tiers	15 614,06 €	17 512,83 €	
74-Subventions d'exploitation	287 111,83 €	284 417,06 €	Soutiens des Eco-Organismes
77-Produits exceptionnels	2 617,99 €	- €	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 143 948,56 €</b>	<b>2 277 492,83 €</b>	

## PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 187 046,06 € HT

OPERATION 100 « Déchèteries » pour 118 506,03 €, comprenant :

- Des travaux consécutifs (installation voirie – raccordement électriques) à la mise en œuvre de barrières automatiques sur toutes les déchèteries du territoire, dont le marché a été signé en novembre 2022 ;
- La mise en place des nouvelles REP Article de Sports et de Loisirs-ASL et Jouets et articles de bricolage et de jardinage-ABJ ;
- Des panneaux de localisation de bennes ;
- L'acquisition de nouvelles bennes (Renouvellement du parc).

OPERATION 102 « Collecte Sélective » pour 30 000 €. Il est prévu l'acquisition de nouveaux conteneurs de tri aérien en complément des points d'apports volontaires et pour répondre aux casses pouvant avoir lieu.

OPERATION 103 « Informatique » pour 1 100 € correspondant à l'achat d'un ordinateur portable.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver** le budget annexe 2024 « Gestion et traitement de déchets » comme présenté.
- De voter les tarifs des différentes REOM en conséquence,

## Présentation et vote du budget annexe « Réseau de chaleur »

### PARTIE 1 : SECTION DE D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et en recettes à 132 106 €

#### *DEPENSES D'EXPLOITATION*

Chapitre 011 - charges à caractère général : 85 432.34 €

Les principaux postes de dépenses de ce chapitre concernent les achats de bois et de gaz. Afin d'assurer le bon entretien du réseau, une enveloppe de l'ordre de 16 000 € a également été prévue.

Chapitre 66 : charges financières : 2 360 €

il s'agit des intérêts payés sur un emprunt de 100 000 € contracté en 2013, ainsi que des intérêts sur une ligne de trésorerie.

Opérations d'ordre : 44 313.66 €

- Dotations aux amortissements pour 34 313.66 €
- Virement à la section d'investissement pour 10 000 €

#### *RECETTES D'EXPLOITATION*

Chapitre 70 : Produits des services : 110 000 €

Il s'agit de la vente de chaleur aux usagers du réseau

Les recettes du service ont été estimées en prenant en compte une relative stabilité de la consommation par rapport à 2023.

La ventilation des recettes prévisionnelles est la suivante :

- AquaFitness de l'Ernée : 88 684 € HT
- Ville d'Ernée (salle de sport) : 10 503 € HT
- Gendarmerie : 10 813 € HT

Etant précisé que les charges fixes sont basées sur une puissance souscrite à la signature du contrat (différence de coût pour la gendarmerie et la salle des sports).

Opérations d'ordre : 22 106 €

### PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et en recettes 44 313.66 €

#### Les dépenses :

→ Opérations réelles pour 22 207.66 € ci-dessous détaillées :

- Remboursement capital prêt : 7 470 € (capital restant dû au 31/12/2023 : 35 767.50 €)

- Remboursement avance au budget principal : 10 000 € (solde 51 429.87 €)
- Enveloppe pour des travaux d'aménagements éventuels : 4 737.66 €

→ Opérations d'ordre pour 22 106 €

### Les recettes :

Il s'agit exclusivement d'opérations d'ordre dont 10 000 € de virement de la section d'exploitation et 34 313.66 € de dotations aux amortissements

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver** le budget annexe 2024 « Réseau de chaleur »

## Présentation et vote du budget annexe « EAU POTABLE »

Le budget 2024 « eau potable » est globalement établi sur les mêmes bases que le budget 2023. Une exception est faite sur les dépenses d'énergie et de réactifs. En effet, Territoire Energie Mayenne prévoit une baisse des tarifs de l'énergie de près de 20%. Le Conseil d'exploitation a souhaité baser le budget sur une baisse de 10% par prudence.

Le coût de certains réactifs utilisés pour le traitement de l'eau ayant par ailleurs fortement baissé suite à la hausse exceptionnelle de 2022 et 2023, les dépenses de ce compte ont également été revues.

En termes de recettes, la vente d'eau aux usagers est basée sur un volume légèrement plus bas que les autres années, une baisse globale de consommation ayant été constatée.

L'investissement comprendra environ 10km de renouvellement de réseaux et des travaux importants sur deux installations.

Un emprunt est inscrit en attendant la reprise des résultats comptables 2023.

### PARTIE 1 : SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 4 607 820 € (4 599 435 € en 2023)

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

**Chapitre 011 - Charges à caractère général : 2 351 850 € (1 404 223 € au BP 2023)**

La forte différence est liée à un changement de compte du reversement des recettes d'assainissement qui est passé du chapitre 014 au chapitre 011, le montant est de 1 000 000 €.

Ce chapitre comprend 336 820 € de taxes, perçues en 2023 et reversées à l'Agence de l'eau et au Conseil départemental de la Mayenne en 2024.

A partir de 2024, ce même chapitre comprend également le reversement de la recette d'assainissement pour un montant de 1 000 000 €.

Déduction faite de ces taxes, le montant des charges à caractère général est en baisse en raison de la baisse du coût de l'énergie.

**Chapitre 012 - Charges de Personnel : 891 600 €** (866 970€ en 2023)

Le chapitre comprend le personnel intervenant sur l'eau, l'assainissement collectif et non collectif, à l'AquaFitness et au syndicat de bassin de l'Ernée. La mise à disposition des agents communaux et de personnel d'autres services de la CCE (RH et finances) est également incluse.

Des versements de budgets à budgets sont effectués en fin d'année.

L'année 2024 ne prévoit pas d'évolution majeure en termes d'organisation.

**Chapitre 014 - Atténuations de produits : 325 000 €** (1 344 180 € au BP 2023 de décembre, la forte différence est liée à un changement de compte du reversement des recettes d'assainissement qui est passé du chapitre 014 au chapitre 011, le montant est de 1 000 000 €)

Ce chapitre correspond :

- Au reversement de deux taxes Agence de l'Eau perçues sur les factures (complémentaires à celles citées dans le chapitre 011)

**Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 43 000 €** (39 625 € au BP 2023 voté en décembre)

Ce chapitre comprend les licences de logiciels et des crédits pour les effacements de dettes et les admissions en non-valeur.

**Chapitre 66 - Charges financières : 119 854 €** (110 750 € au BP 2023)

En hausse en raison d'un emprunt de 500 000 € réalisé en 2023.

**Chapitre 67- Charges Exceptionnelles : 51 500 €** (50 500 € au BP 2023)

Cette dépense correspond essentiellement à des annulations de facture en cas de déménagements non signalés ou en cas d'erreur sur les estimations de consommations lorsque les relèves réelles de compteurs n'ont pas pu être effectuées.

**Chapitre 68 : Dotation aux provisions : 0 €** (20 000 € au BP 2023 – montant cumulé des provisions constituées au 31/12/2023 : 56 980 €)

Ce chapitre a été ajouté à la demande du Trésor Public pour anticiper les impayés. Son montant sera réajusté lors de la reprise des résultats 2023

**Chapitres 022 et 023 : Dépenses imprévues et virement à l'investissement : 4 372 €**

La capacité budgétaire réelle, sans la reprise d'excédents, ne permet pas d'inscrire de réels crédits sur ces chapitres.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 820 643 €** (720 257 € au BP 2023)

## ***RECETTES D'EXPLOITATION***

**Chapitre 70- Produit des services : 4 365 000 €** (4 351 987 € au BP 2023)

Ce chapitre contient la recette d'eau et la recette d'assainissement, qui est ensuite reversée au budget assainissement. Les taxes perçues pour le compte de l'agence de l'eau et du conseil départemental sont également incluses dans le montant. Elles représentent 630 000 €.

Le budget a été établi par prudence sur une baisse des consommations. La hausse de recettes liées à l'augmentation de tarif est donc minimisée.

La recette de travaux a été inscrite au même niveau que 2023.

**Chapitre 74 et 75 : Subventions et recettes exceptionnelles : 35 450 € (43 420 € au BP 2023)**

Cette recette provient essentiellement des subventions accordées pour le programme de préservation de la qualité de l'eau en amont de la prise d'eau d'Ernée.

**Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 207 370 € (199 028 € au BP 2023)**

## **PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT**

Section équilibrée en dépenses et recettes à 2 682 643 €

### ***DEPENSES D'INVESTISSEMENT***

**Opération 10 : bassin versant : 20 000 €**

Cette opération correspond aux actions de préservation de la qualité de l'eau menées en amont de la prise d'eau d'Ernée. Ces dépenses sont subventionnées à hauteur de 70% en moyenne.

**Opération 13 : Travaux sur réseaux : 1 491 747 €**

L'opération comprend :

- Des travaux de renouvellement à la Fauchardière à Andouillé (prévu en 2023 et reporté en 2024), place Mazarin et rue Nationale à Ernée, Champizambard et la Butte Fouteau à St Pierre des Landes, ZA des Landes à La Pellerine, place Belle vue à St Denis de Gastines, Route de Laval à La Baconnière la Sicorie à St Germain le Guillaume, prévus dans le cadre des préconisations de sécurisation du schéma directeur eau potable

**Opération 15 : Travaux sur installations : 716 000 €**

Cette opération comprend :

- La rénovation du réservoir de la Monitais à Montenay
- La rénovation de la station du Breil à Chailland
- Des frais de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réservoir de St Hilaire du Maine
- Une enveloppe de renouvellement électromécanique

**Opération 17 : optimisation du service : 53 000 €**

Cette enveloppe permettra de renouveler le matériel informatique et de chantier en cas de besoin. Le renouvellement d'un véhicule est également prévu.

**Chapitre 16 : Remboursement du capital des emprunts : 194 525 €**

**Chapitre 20 : Dépenses imprévues : 0 €**

**Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections : 207 370.04 €**

### ***RECETTES D'INVESTISSEMENT***

Ces dépenses seront financées par des subventions extérieures de l'ordre de 562 000 € ainsi que par de l'autofinancement dégagé au travers des opérations d'ordre. Afin d'assurer l'équilibre budgétaire, et dans l'attente de la reprise des résultats, un emprunt de 1 300 000 € est inscrit.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget annexe 2024 « EAU POTABLE »

## Présentation et vote du budget annexe « ASSAINISSEMENT EN RÉGIE »

Le budget 2024 « assainissement » est globalement établi sur les mêmes bases que le budget 2023. Comme pour l'eau potable, une exception est faite sur les dépenses d'énergie. En effet, Territoire Energie Mayenne prévoit une baisse des tarifs de l'énergie de près de 20%. Le Conseil d'exploitation a basé le budget sur une baisse de 10% par prudence.

Le traitement des eaux usées n'employant pas les mêmes réactifs que le traitement de l'eau potable, la tendance à la baisse de ce poste de dépense n'est pas appliquée.

Les recettes sont prévues en légère baisse par prudence.

L'investissement comprendra 1,4 km de renouvellement de réseaux et la rénovation de la station d'épuration de Juvigné.

### PARTIE 1 : SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 1 268 520 € (1 293 949 € au BP 2023)

#### *DEPENSES D'EXPLOITATION*

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 473 345 € (492 944 € au BP 2023)

L'évolution majeure de ce chapitre est liée à l'énergie, pour laquelle une baisse de coût de 10% a été appliquée.

Quelques autres dépenses ont été réévaluées à la baisse au vu du réalisé provisoire. Des changements d'affectation de compte sont également prévus.

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 216 388 € (226 500 € au BP 2023)

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 12 500 € (12 500 € au BP 2023)

Ce chapitre comprend des remboursements de frais de chaulage, ainsi que les frais d'hébergement de logiciens divers.

Chapitre 66 - Charges financières : 66 277 € (70 509 € au BP 2023)

Chapitres 022 et 023 - Dépenses imprévues et Virement à la Section d'Investissement : 7 004 € (2 540 € au BP 2023)

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 493 006 € (488 955 € au BP 2023 voté en décembre)

#### *RECETTES D'EXPLOITATION*

Chapitre 70- Produit des services : 1 075 000 € (1 106 980 € au BP 2023 de décembre)

Les recettes sur ce chapitre proviennent des ventes d'eau, des travaux et de la réalisation de contrôles de conformité dans le cadre des ventes. Une baisse des consommations d'eau et des ventes immobilières est prise en compte.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 193 520 € (186 969 € au BP 2023 voté en décembre)

Correspond à la reprise des subventions d'investissement relatives aux biens amortis.

## PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 2 200 010 €

### *DEPENSES D'INVESTISSEMENT*

#### Opération 13 Travaux sur réseaux : 590 189 €

Cette somme prévoit les travaux de rénovation des réseaux place Mazarin et rue Nationale à Ernée, et route de Laval à La Baconnière.

#### Opération 15 - Travaux sur installations : 125 000 €

Cette somme prévoit :

- La rénovation du poste de relevage du Moulin à Ernée
- Un aménagement du stockage du polymère à la Station d'Ernée
- Divers électromécaniques pour l'ensemble des sites.

#### Opération 17 - optimisation du service : 20 000 €

Cette enveloppe permettra de renouveler le matériel informatique et de chantier en cas de besoin.

#### Opération 19 – STEP de Juvigné : 1 000 000 €

Cette opération correspond à la rénovation de la station d'épuration de Juvigné.

#### Opération 10 – STEP de La Baconnière : 90 000 €

Cette opération correspond à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la station d'épuration de la Baconnière.

#### Chapitre 16 - Remboursement emprunts et dettes : 181 300 €

#### Chapitre 020 - Dépenses imprévues : 0 €

#### Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 193 520 €

### *RECETTES D'INVESTISSEMENT*

Ces dépenses seront en partie financées par des subventions extérieures à hauteur de 840 000 € ainsi que par de l'autofinancement dégagé au travers des opérations d'ordre. Un emprunt provisoire de 860 000 € est inscrit en attendant la reprise des résultats de l'exercice 2023.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget annexe 2024 « Assainissement en régie »

## Présentation et vote du budget annexe « SPANC »

Un 2<sup>ème</sup> agent ayant été formé sur les contrôles d'assainissement non collectif et les effectifs étant au complet, le nombre de contrôles devrait augmenter en 2023.

### SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 26 796 €

#### *DEPENSES D'EXPLOITATION*

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 5 540 €

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 20 000 €

Remboursement de charges de personnel au budget « Eau en régie », en prévision de la réalisation des contrôles de bon fonctionnement

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 2 156 €

Il s'agit d'une réserve prévue pour faire face à des admissions en non-valeur ou effacement de dettes.

Dépenses imprévues : 0 €

#### *RECETTES D'EXPLOITATION*

Chapitre 70- Produit des services : 26 796 €

Les recettes ont été estimées sur la base de 120 contrôles de bon entretien, 84 contrôles vente et 96 contrôles neuf.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver** le budget annexe 2024 « SPANC »





## TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil communautaire doit arrêter les tableaux des effectifs annexés sur chacun des budgets primitifs 2024 valant autorisation pour le Président à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir les postes inscrits.

Postes actuellement pourvus sur chacun des budgets, comparés à ceux de 2023 :

### Budget principal

AGENTS	Au 01/01/2023		Au 01/01/2024	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Agents titulaires	36	33,55	34	31,81
Agents contractuels	31	25,82	33	26,16
Autres (contrat de projet)	2	2,00	1	1,00
<b>TOTAL</b>	<b>69,00</b>	<b>61,37</b>	<b>68</b>	<b>58,97</b>

### Budget annexe « Gestion et traitement des déchets »

AGENTS	Au 01/01/2023		Au 01/01/2024	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Agents titulaires	1	1	1	1
Agents contractuels	2	2	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

### Budget annexe « Eau potable »

AGENTS	Au 01/01/2023		Au 01/01/2024	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Agents titulaires	6	6	5	5
Agents contractuels de droit public	1	1	1	1
Agents contractuels de droit privé	9	9	8	8
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>14</b>